

# Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

## Rapport annuel 2021

### Table des matières

1. Fonds de garantie
2. Marche des affaires
3. Evolution du nombre de participants
4. Contrôles de solvabilité
5. Bilan et compte de résultat 2021
6. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

### 1. Fonds de garantie

La Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage (Fonds de garantie) a pour but de garantir, au sens de la loi fédérale sur les voyages à forfait, les versements et le rapatriement des clients ayant réservé un voyage à forfait auprès des tour-opérateurs et des agences de voyages helvétiques et liechtensteinois qui lui sont liés par contrat. La Fondation alimente un fonds à cet effet. Par ailleurs, conformément au contrat de participation, elle couvre le risque de ducroire pour les ventes de voyages de participants à participants, les prestations individuelles étant incluses. La Fondation désigne en outre l'ombudsman de la branche suisse du voyage.

Au cours de l'exercice sous revue, Claude Luterbacher, directeur de Transcontinental, Genève, et Daniel Bühlmann, ancien COO d'Hotelplan Suisse, ont été réélus au Conseil de fondation pour un nouveau mandat de trois ans. Suite à son élection à la présidence de la Fédération Suisse du Voyage, Martin Wittwer a démissionné du Conseil de fondation où il a été remplacé par Philipp von Czapiewski, Managing Director de TUI Suisse. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la compétence de ce nouveau membre et le remercions de l'intérêt qu'il porte au Fonds de garantie. Nous profitons de l'occasion pour adresser nos sincères remerciements à Martin Wittwer pour sa longue et précieuse collaboration au sein du Conseil de fondation et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction. En 2021 également, Rolf Helbling a émis le souhait de renoncer à son mandat après de nombreuses années de collaboration. Son successeur sera élu lors de la séance du Conseil de fondation du 5 mai 2022.

Même si la pandémie de Covid-19 a marqué l'année 2021 aussi, les chiffres d'affaires ont heureusement repris quelques couleurs.

Grâce aux réductions de coûts mises en œuvre et aux mesures de soutien étatiques, la situation financière des entreprises affiliées au Fonds de garantie s'est quelque peu stabilisée et la vague de faillites tant redoutée ne s'est pas produite. C'est avec optimisme, et l'espoir fondé que la reprise des voyages se poursuivra en 2022, que le Fonds de garantie aborde la phase de «normalisation» à venir, au cours de laquelle les participants s'attelleront au «redémarrage» de leurs activités dans un contexte d'aides réduites. Cette phase demeure néanmoins délicate et la gestion de la crise du coronavirus n'a de loin pas fini d'occuper le Fonds de garantie.

La situation de l'ensemble du secteur induite par la pandémie de Covid-19 a également impacté le Fonds de garantie. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation a examiné de manière approfondie la situation ainsi que les perspectives d'avenir du Fonds de garantie. Au terme d'analyses et de calculs de probabilité détaillés, il est parvenu à la conclusion que le modèle de financement actuel du Fonds de garantie s'avérait insuffisant pour le futur. Il sera crucial, à moyen terme, d'augmenter à nouveau la fortune de la Fondation afin de pouvoir continuer à assurer une protection efficace et crédible en cas d'insolvabilité, raison pour laquelle le modèle de redevances a été fondamentalement modifié. Ce nouveau modèle permettra au Fonds de garantie d'atteindre dans les 10 ans à venir le capital requis pour couvrir de manière crédible les risques actuellement identifiés.

## 2. **Marche des affaires**

Le Fonds de garantie n'a enregistré aucun nouveau cas de faillite en 2021. Le traitement des faillites de STA Travel SA et de Reisecenter Plus SA a pu être bouclé en grande partie au cours de l'exercice sous revue. Dans ce cadre, le Fonds de garantie a géré plus de 1'500 dossiers et versé plus de CHF 2.2 millions aux consommateurs lésés. Selon toute vraisemblance, les provisions déjà constituées dans les comptes 2020 suffiront pour le règlement complet de ces dossiers.

En revanche, le cas WTA-X datant de 2015 a pu être intégralement clos. Une fois toutes les voies de recours épuisées par la partie adverse, le volet juridique en suspens a été définitivement classé, avec une issue tout à fait positive pour le Fonds de garantie. Après paiement des montants restants, dissolution des provisions correspondantes et distribution du dividende de faillite, une somme importante a pu être attribuée aux réserves pour sinistres futurs dans les comptes 2021.

## 3. **Evolution du nombre de participants**

Le nombre de participants ainsi que de succursales et de marques a diminué au cours de l'année sous revue, la plupart des départs étant liés à des cessations d'activités ou des reprises de sociétés. 6 nouveaux participants ont été admis au terme d'un examen approfondi, ce qui porte à 989 le nombre total d'entreprises (succursales et marques comprises) affiliées au Fonds de garantie à fin 2021.

<b>Année</b>	<b>Participants</b>	<b>Succursales/marques</b>	<b>Total</b>
2021	442	547	989
2020	455	561	1'016
2019	477	590	1'067
2018	504	589	1'093

#### 4. Contrôles de solvabilité

Le contrôle systématique de la solvabilité des agences de voyages et des tour-opérateurs affiliés constitue le volet le plus important de la gestion des risques pratiquée par la Fondation. En raison de la pandémie, il a été décidé l'année précédente déjà d'ajuster la procédure du contrôle de solvabilité et de prendre en compte des chiffres clés supplémentaires dans la perspective de l'analyse des comptes 2020 de nos participants.

Les résultats de la vérification des liquidités et de la structure du bilan ont fait l'objet d'une discussion hebdomadaire et, en cas de doute ou lorsque des informations faisaient défaut (par exemple concernant les aides aux cas de rigueur ou les coûts d'exploitation actuels), les participants ont été directement contactés dans les plus brefs délais.

L'analyse des comptes annuels a démontré l'efficacité des mesures prises par l'Etat. Alors que les crédits Covid-19 et les aides aux cas de rigueur stabilisent la structure du bilan, les allocations pour perte de gain et la réduction de l'horaire de travail permettent de réduire sensiblement les coûts d'exploitation. En conséquence, le Fonds de garantie n'a dû imposer que dans quelques cas des mesures de recapitalisation ou d'assainissement sur la base des contrôles de solvabilité. A noter toutefois que les résultats des contrôles de solvabilité 2021 révèlent une nette dégradation des notes de solvabilité de nos participants. La page de la crise du Covid n'est donc pas encore tournée, la situation demeure fragile et le contrôle de solvabilité occupera une place très importante en 2022 aussi.

#### 5. Bilan et compte de résultat 2021

Les revenus générés par les participants en 2021 s'élèvent à CHF 660'455. Ils ont chuté de près de 50% par rapport à 2020, ce qui était prévisible au vu de l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises affiliées au Fonds de garantie. La baisse est toutefois moins dramatique que l'on pouvait le craindre, puisqu'ils sont supérieurs de CHF 152'455 aux chiffres budgétisés. Grâce à un très bon résultat sur le plan des produits financiers (CHF 463'346), qui sont supérieurs de CHF 303'738 aux chiffres de l'année précédente et très nettement supérieurs au budget, et à une discipline rigoureuse en matière de maîtrise des coûts, la perte d'exploitation avant paiements nets pour sinistres a pu être maintenue dans des limites raisonnables (CHF -98'397), compte tenu de l'excédent de charges de CHF 644'625 prévu au budget.

En CHF	2021	2020	Budget 2021
1. Revenus participants	660'455	1'287'290	508'000
2. Revenus ombudsman	3'200	228	50'000
3. Résultat financier	463'346	159'608	80'000
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1'127'001</b>	<b>1'447'125</b>	<b>638'000</b>
1. Frais de personnel	-662'729	-769'195	-705'625
2. Secrétariat	-161'205	-222'603	-160'300
3. Honoraires du Conseil de fondation	-97'804	-89'404	-90'000

4. Frais de réassurance	-211'200	-211'200	-211'200
5. Autres charges	-92'459	-127'201	-115'500
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-1'225'397</b>	<b>-1'419'601</b>	<b>-1'282'625</b>
<b>RÉSULTAT AVANT PAIEMENT DES SINISTRES</b>	<b>-98'397</b>	<b>27'524</b>	<b>-644'625</b>
Total paiements nets des sinistres	1'050'932	-2'802'826	0
<b>+/- PROVISIONS POUR SINISTRES</b>	<b>952'535</b>	<b>-2'775'302</b>	<b>0</b>

La clôture de la faillite WTA-X a eu un impact positif sur le bilan. Les procédures en rapport avec ce dossier ont pu être définitivement bouclées en 2021. Alors que le montant net encore à la charge du Fonds de garantie s'élevait à CHF 649'929, le dividende de faillite versé par l'Office des faillites de Wald, plus élevé que prévu, se montait à CHF 708'725. La provision constituée en 2015 (CHF 990'000) a dès lors pu être dissoute dans les comptes 2021.

Il s'est avéré nécessaire de réduire sensiblement le dépôt de titres au cours de l'année sous revue afin de générer des liquidités pour les versements liés aux faillites de STA Travel SA et de Reisecenter Plus SA.

La provision pour sinistres futurs inscrite au bilan s'élève désormais à CHF 4'223'602, en hausse de CHF 952'535 par rapport à l'année précédente. Outre ces provisions, le Fonds de garantie dispose encore, pour faire face à d'éventuelles faillites, de prestations de garantie spécifiques aux entreprises d'un montant de plus de CHF 60 millions (garanties bancaires, garanties d'assurance et comptes bloqués des participants), ainsi que d'une réassurance pour gros sinistres à hauteur de CHF 3.8 millions.

En CHF	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Total avoirs bancaires	1'530'768	2'177'654
Créances sur les participants	0	2'553
Avoir impôt anticipé	17'795	22'6812
Actifs transitoires	439'226	968'628
Dépôt de titres	3'904'680	5'033'054
<b>Actifs circulants</b>	<b>5'892'469</b>	<b>8'204'571</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>5'892'472</b>	<b>8'204'574</b>
Autres dettes à court terme	-45'085	-56'506
Contributions des participants payées à l'avance	-41'785	0
Passifs transitoires	-7'000	-74'900
Provision pour sinistre Reisecenter Plus	-765'000	-1'400'000
Provision pour sinistre STA Travel	-800'000	-2'400'000
Provision pour sinistre WTA-X	0	-990'000

Provision pour futurs sinistres	-4'223'602	-3'273'167
<b>Capitaux étrangers</b>	<b>-5'882'472</b>	<b>-8'194'574</b>
<b>Capital de la Fondation</b>	<b>-10'000</b>	<b>-10'000</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>-5'892'472</b>	<b>-8'204'574</b>

L'organe de révision OPES confirme dans son rapport du 27 avril 2022 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

## 6. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation (situation au 31.12.2021)

### Secrétariat

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42, case postale, 8038 Zurich

Tél. +41 44 488 10 70, [info@garantiefonds.ch](mailto:info@garantiefonds.ch), [www.garantiefonds.ch](http://www.garantiefonds.ch)

Marco Amos (Directeur)

Khatia Kosec (Rating Analyst)

Anita Furrer (Adjointe administrative)

### Conseil de fondation

André Dosé, Président

Walter Güntesperger, Vice-président

Daniel Bühlmann, Vice-président

Rolf Besser, licencié en droit

Rolf Helbling (jusqu'au 05.05.2022)

(à partir du 05.05.2022: Stephan Roemer)

Claude Luterbacher

Heinrich Marti

Philipp von Czapiewski

Rolf Weber

Dieter Zümpel

### Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage



André Dosé, Président



Marco Amos, Directeur

Zurich, le 05.05.2022